

Les concurrents ont l'obligation de participer aux briefings d'avant compétition. Tout concurrent participant à une épreuve du Triathlon International de Saint Jean de Monts en usurpant l'identité d'un tiers ou en faisant une fausse déclaration d'identité ou d'âge, se verra disqualifié et fera l'objet de poursuite disciplinaire.

ARTICLE 2 : LES CATEGORIES :

Les catégories sont définies comme suit :

CATEGORIES TRIATHLON		
Catégories	Code	Année de naissance
Mini-Poussins	MPO	2014/2015
Poussins	PO	2012/2013
Pupilles	PU	2010/2011
Benjamins(es)	BE	2008/2009
Minimes	MI	2006/2007
Cadets(tes)	CA	2004/2005
Juniors	JU	2002/2003
Séniors	SE	2001 à 1982
Vétérans	VE	1981 et avant

ARTICLE 3: LES INSCRIPTIONS

Les inscriptions pour l'édition 2021 se font uniquement en ligne, ainsi que le paiement des droits d'inscription. Tous les renseignements sont à retrouver sur : <https://triathlon-vendee.com/>

- Afin de valider son **inscription à une épreuve individuelle**, tout concurrent doit impérativement fournir, préalablement à la compétition, une photocopie de sa licence FFTri2021. Dans le cas où l'athlète n'est pas licencié Triathlon un certificat médical d'aptitude de moins d'un an au jour de l'épreuve de non contre-indication à la pratique du triathlon en compétition (ou sport en compétition) sera exigé ainsi qu'un Pass Compétition (en téléchargement sur le site internet de l'épreuve). A défaut, toute participation est exclue.

- Afin de valider son **inscription à une épreuve de Tri-Relais**, tout concurrent doit impérativement fournir, préalablement à la compétition, une photocopie de sa licence FFTri2021. Dans le cas où l'athlète n'est pas licencié Triathlon un certificat médical d'aptitude de moins d'un an au jour de l'épreuve de non contre-indication à la pratique du triathlon en compétition sera exigé ainsi qu'un Pass Compétition (documents en téléchargement sur le site internet de l'épreuve). A défaut, toute participation est exclue. Dans le cas d'un athlète licencié au sein des fédérations françaises de cyclisme, de natation et d'athlétisme, une photocopie de sa licence (manifestations compétitions) sera exigée (et autorisée **uniquement à la pratique disciplinaire correspondante**) ainsi qu'un Pass Compétition (documents en téléchargement sur le site internet de l'épreuve). A défaut, toute participation est exclue.